

## Convocation commissariat trop éloignée de mon domicile

## Par Dako, le 07/08/2009 à 17:43

Bonjour, je viens de trouver sur mon répondeur une convocation à un commissariat se trouvant à plus de 130 kms de chez moi .

Je devrais d'après ce message, recevoir par la poste une convocation. J'aurais aimé savoir si je peux refuser cette convocation car elle est trop éloignée de mon domicile ?

Mes raisons sont simplement que nous sommes en période de vacances scolaires et que je me vois mal avec 4 enfants en transport en commun pour des raisons logistiques et financières. ( je touche le RSA).

Par contre je ne refuse pas du tout de répondre aux éventuelles questions que l'on aurait à me poser, mais ne peuvent-ils pas transmettre mon dossier au commissariat proche de mon domicile pour mon audition ?

Si vous auriez une réponse, cela serait bien :) Et encore mieux si vous aviez les numéros et codes des articles concernant le refus de se rendre à une convocation :)

Merci d'avance